



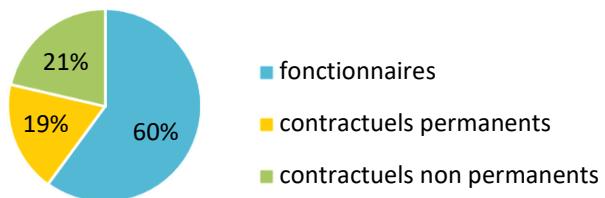
## COMMUNE DE VILLEJUIF

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales.fr](http://www.bs.donnees-sociales.fr) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Île-de-France.

**Effectifs**

→ **1 352 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021**

- > 812 fonctionnaires
- > 251 contractuels permanents
- > 289 contractuels non permanents



→ **7 % des contractuels permanents en CDI**

→ **4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

→ **Précisions emplois non permanents**

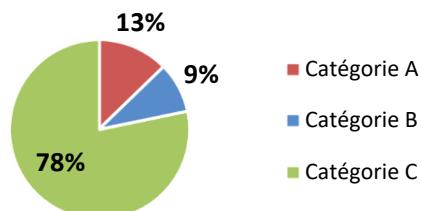
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 6 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

**Caractéristiques des agents permanents**

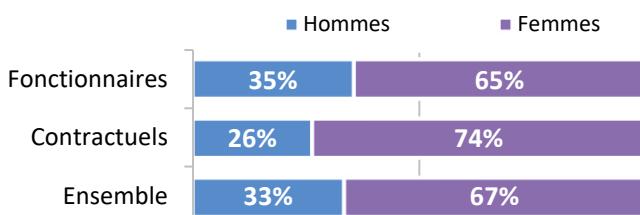
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	22%	29%
Technique	45%	44%	45%
Culturelle	4%	4%	4%
Sportive	1%	0%	1%
Médico-sociale	8%	15%	10%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	11%	15%	12%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

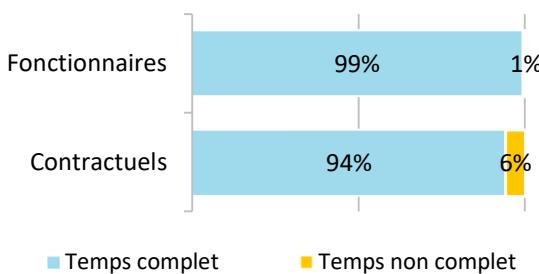


→ **Les principaux cadres d'emplois**

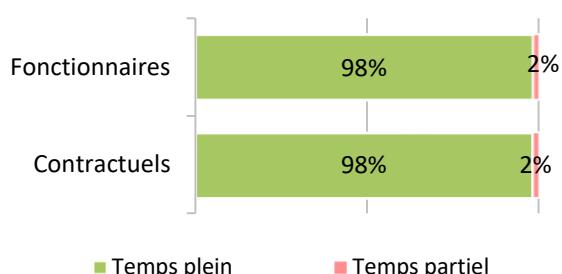
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	38%
Adjoints administratifs	18%
Adjoints d'animation	10%
Attachés	7%
Rédacteurs	4%

## — Temps de travail des agents permanents

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	5%	19%
Animation	2%	8%
Technique	0%	2%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

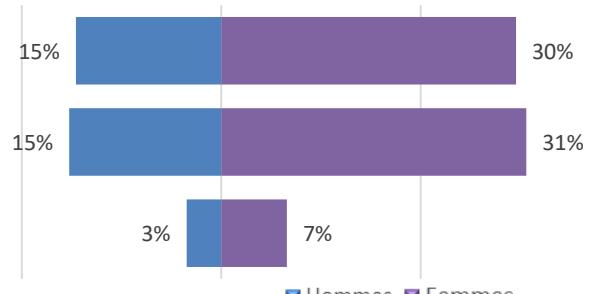
0% des hommes à temps partiel  
3% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,00
Contractuels permanents	38,16
Ensemble des permanents	46,44
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	39,20

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

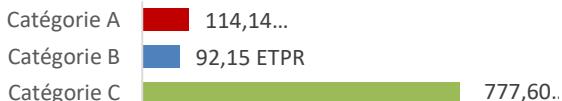
## — Équivalent temps plein rémunéré

### ► 1 077,50 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 777,00 fonctionnaires
- > 206,89 contractuels permanents
- > 93,61 contractuels non permanents

1 961 050 heures travaillées rémunérées en 2021

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## — Positions particulières

- > 11 agents en congés parental
- > 53 agents en disponibilité

- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 17 agents détachés dans une autre structure
- > 8 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- En 2021, 204 arrivées d'agents permanents et 154 départs

31 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
1 013 agents	1 063 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	-5,8%
Contractuels	↗	66,2%
Ensemble	↗	4,9%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	32%
Départ à la retraite	21%
Démission	16%
Congé parental	8%
Mise en disponibilité	8%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	70%
Remplacements (contractuels)	11%
Voie de mutation	9%
Réintégration et retour	7%
Intégration directe	2%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- 7 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 57% des nominations concernent des femmes

- 3 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 67% des nominations concernent des femmes

- 351 avancements d'échelon et 84 avancements de grade

- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2021

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Atteinte à la discréetion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle 100%

## Budget et rémunérations

### ► Les charges de personnel représentent 57,95 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>86 125 819 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>49 907 579 €</b>	<b>Soit 57,95 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	30 829 972 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	6 123 981 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	659 308 €	2 484 415 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	258 485 €	
Supplément familial de traitement :	271 291 €	
Indemnité de résidence :	557 468 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 599 €	39 553 €	36 332 €	29 600 €	29 199 €	24 828 €
Technique	59 323 €	50 456 €	44 128 €	34 350 €	29 299 €	25 225 €
Culturelle	39 366 €	44 135 €	34 321 €	28 279 €	28 040 €	s
Sportive			39 955 €	s	s	s
Médico-sociale	44 329 €	34 914 €	s		29 802 €	24 580 €
Police					41 643 €	
Incendie						
Animation			34 087 €	30 898 €	27 893 €	24 558 €
<b>Toutes filières</b>	<b>49 820 €</b>	<b>41 106 €</b>	<b>36 318 €</b>	<b>30 479 €</b>	<b>29 485 €</b>	<b>24 943 €</b>

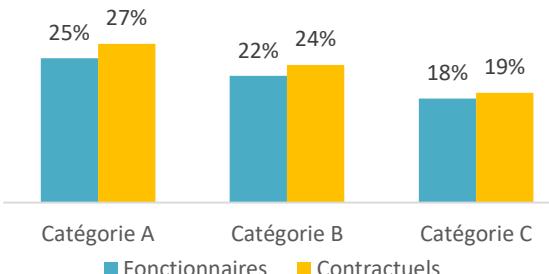
\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### ► La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,86 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>19,40%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>21,80%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>19,86%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 24865,21 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 81 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

En 2021, 4 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

► En moyenne, 46,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 12,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,08%	3,41%	6,98%	0,13%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	12,69%	3,41%	10,50%	0,13%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,77%	4,43%	11,56%	0,14%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 7 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents

## Accidents du travail

► 74 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 5,5 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 59 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

### ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

### FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

### DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

### DOCUMENT DE PRÉVENTION

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

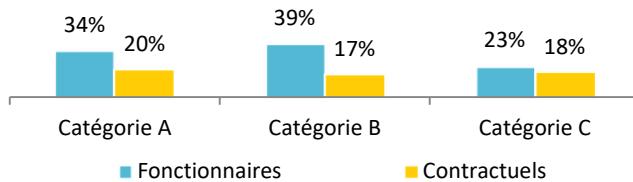
### 39 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 8 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 87 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 90 % sont en catégorie C\*

## Formation

► En 2021, 23,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



► Aucun jour de formation suivi par des agents permanents en 2021

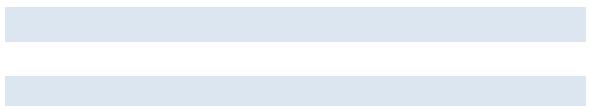
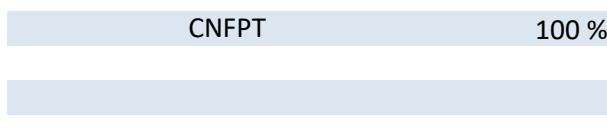
Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



► 236 350 € ont été consacrés à la formation en 2021

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> Aucun jour de formation

Répartition des dépenses de formation



## Action sociale et protection sociale complémentaire



► L'action sociale de la collectivité

Montants annuels

Santé

Montant global des participations

57 954 €

Montant moyen par bénéficiaire

215 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

► Jours de grève

599 jours de grève recensés en 2021

► Comité Technique Territorial

6 réunions en 2021 dans la collectivité  
5 réunions du CHSCT

► Commissions Administratives Paritaires

14 réunions en 2021 dans la collectivité

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

#### 3 « groupes d'absences »

##### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

##### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

##### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.